

Émetteur

Pôle Formation doctorale
François DAUPHIN

Diffusion

Le

COMPTE RENDU DE REUNION		Réunion plénière du Collège des Ecoles Doctorales normandes	
Lieu	Date et heure	Durée	
Visio zoom - session enregistrée	9 mars 2026 à 14 h		

Présent.es :

Elisa Beudet, Sara Belaid, Pauline Bosredon, Esther Camus, Antoine Corre-Basset, Andréanne Cuissard, Vincent Dalla, François Dauphin, Emilie Despois, Pascale Ezan, Jean-Marc Fournier, Gilles Gasso, Catherine Godard, Eugénie Gourichon, John Guaschi, Thomas Guillemain, Yazid Hafsi, Arnaud Haquet, Jean Juraszek, Alpha Oumar Kaba, Marie Landry, Nicolas Langlois, Elodie Leblanc, Magalie Lecourtois, Manon Lefevre, Marie Legay, Hélène Lemercier, Sophie Mandeville, Aurélie Ménard, Alexandra Merle, Philippe Mogérou, Damase Mouralis, Marine Ollivary, Aurore Patey, Marie-Noëlle Poulain, Claire Povie, Gilles Raoul-Cormeil, Clément Recher, Oriane Remadna, Vincent Richard, Alain Rincé, Christophe Rochais, Marc Since, Romuald Tatin, Valérie Vignaux, Alexandre Vivet, Mathilde Wullen

Invité.es :

Hélène Bouraïma-Lelong, Rachel Marion-Letellier

Excusé.es :

Michaël Aubert, Laura Gilbert, Céline Picard, Laurence Puechberty

Ordre du jour :

1. Campagne 2026 des CD Handicap et des demandes de prolongations de CD au titre du Handicap
2. Enquête IPDoc 2026
3. Vie du CED
4. Point d'information Normandie Doc
5. Avancées du GT Doctorat en VAE
6. Point sur l'évolution du portfolio de compétences
7. Redéfinition des années dérogatoires en fonction du type de financement
8. Gestion des pré-rapports de soutenance générés par IA
9. Evaluation Hcéres vague B (2026-2027)
10. Avenir du CED et des ED
11. Questions diverses

François Dauphin (FD) ouvre la séance du CED à 14h05.

1. **Campagne 2026 des CD Handicap et des demandes de prolongations de CD au titre du Handica**

FD rappelle aux membres du CED que la campagne 2026 des contrats doctoraux (CD) au titre du handicap a été lancée plus tard que les années précédentes par le Ministère en raison du contexte budgétaire national. FD précise que les universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie participent à cet appel et que le dispositif repose sur des modalités inchangées à l'échelle normande : dépôt d'un pré-dossier avant le 13 mars 2026 à 12 h, entretien d'accompagnement le 27 mars, dépôt du dossier définitif avant le 15 avril 2026 à 12 h, puis audition de classement le 29 avril 2026. FD rappelle que les dossiers doivent être transmis dans un format modifiable



.docx ou .doc) afin de permettre l'ajout des signatures et éléments administratifs nécessaires juste avant le dépôt des dossiers sur la plateforme du Ministère. La preuve de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé doit désormais être transmise dans un document distinct au format pdf. FD mentionne que les candidat.es peuvent présenter leur dossier, à leur convenance, en distanciel ou en présentiel (soit sur le site de Caen soit sur le site de Rouen). La seconde partie de ce point a concerné les demandes de prolongation de CD au titre du handicap. Ces demandes suivent une procédure analogue, mais avec un examen uniquement sur dossier par la commission de classement avant transmission aux établissements puis au Ministère pour les doctorant.es ayant obtenu un CD du Ministère en 2023 (un seul doctorant est concerné par cette procédure nationale). L'objectif est de centraliser l'ensemble des demandes dans un calendrier commun qui vise à éviter un traitement dispersé au fil de l'eau et à garantir une meilleure cohérence des arbitrages.

2. Enquête IPDoc 2026

Aurore Patey (AP) fait un point sur l'avancement de l'enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs (IPDoc). L'enquête actuelle « IPDoc 2025 », qui porte sur l'insertion à un an (promotion 2024), trois ans (promotion 2022) et cinq ans (promotion 2020) après la soutenance, est gérée par l'Observatoire de l'Université de Caen Normandie au bénéfice de tous les établissements. Les données administratives ont été remontées au Ministère et la phase de relance (mail, téléphone) des docteurs est en cours. Les premiers résultats montrent cependant un taux de réponse insuffisant, malgré ces relances. FD et AP engagent les ED à essayer de sensibiliser les docteurs, directement ou indirectement par les directions d'UR ou de thèses, pour augmenter le taux de réponse. La qualité de ces données est un enjeu stratégique, aussi bien pour le pilotage interne que pour l'évaluation Hcéres. Damase Mouralis (ED HSRT) rappelle qu'une partie importante de la problématique est l'absence de maintien d'adresses institutionnelles de courriel pour les docteurs, à minima pour 5 ans, qui rend difficile le maintien du contact avec les docteurs et affecte le taux de réponse. Cette question, soulevée régulièrement, dépend de la politique des établissements. Les membres du CED interpellent de nouveau les établissements sur ce point. Pour aider les ED à relayer les informations, AP propose d'envoyer aux directions et directions-adjointes d'ED ainsi qu'aux maisons du doctorat des établissements le post publié par l'Observatoire de l'Université de Caen Normandie sur LinkedIn pour capter l'attention des docteurs.

Eugénie Gourichon (INSA) s'interroge sur le traitement de la demande de conventionnement envoyé par le Ministère à l'INSA pour cette enquête sachant qu'il avait été convenu entre les établissements que la centralisation serait faite au niveau de Normandie Université, qui générerait une réattribution des moyens vers les établissements. AP indique qu'elle a récemment rappelé ce montage opérationnel et budgétaire au Ministère mais que celui-ci souhaite que l'ensemble des établissements co-signent une convention commune. AP indique qu'à sa connaissance plusieurs des établissements normands ont déjà signé cette convention commune et relayera la convention à l'INSA.

3. Vie du CED

Marie-Noëlle Poulain (MNP) demande aux ED de bien vouloir transmettre les noms des nouveaux représentants des doctorants élus dans les conseils de ces ED, sachant que de nombreuses élections ont lieu à cette période de l'année. L'objectif est de mettre à jour les listes de diffusion et de pouvoir transmettre les invitations aux différentes réunions aux bonnes personnes.

MNP annonce ensuite que le catalogue de l'offre de formation doctorale 2025-2026 est désormais disponible sur le site de Normandie Université (https://www.normandie-univ.fr/wp-content/uploads/sites/72/2025/03/formation_doctorale_fiches_2025_v4.pdf) et sera prochainement relayé sur SyGAL.

MNP fait également un point d'information sur le concours Ma thèse en 180 secondes 2026 et indique que douze finalistes ont été retenus à l'échelle de la Normandie (sur les 22 candidat.es). Il s'agit de Arnaud Belhomme (ED PSIME), Madeleine Besancenot (ED EGN), Caroline Bouarab (ED nBISE), Camille Carpentier (ED nBISE), Roman Coupeau (ED nBISE), Solène Foisneau (ED NC), Marie Houédé (ED nBISE), Camille Langlais (ED HSRT, post-doctorante), Erwan Le Villain (ED PSIME), Mathilde Lhérault (ED nBISE), Francesco Mazza-Schuh (ED PSIME) et Cheng-long Stephan (ED PSIME). FD félicite les candidat.es et engage les ED tout particulièrement du domaine SHS, sous représentées dans ce concours, à sensibiliser leurs doctorant.es à cet exercice formateur. La finale régionale se tiendra le 19 mars à l'ISEL (ULHN). La personne sélectionnée lors de cette finale représentera ensuite la Normandie lors de la finale nationale prévue le 28 mai à Lille.



4. Point d'information Normandie Doc

FD donne la parole à Manon Lefevre (ED nBISE, ULHN) pour présenter un point sur l'évolution de l'association Normandie Doc. Manon Lefevre précise que l'association a modifié son organisation financière afin d'améliorer la transparence de sa gestion, notamment pour les aides à l'organisation de journées des écoles doctorales des différentes ED. Elle soulève un point de vigilance important sur la nécessité d'une mobilisation des doctorant.es et docteur.es quant à la reprise du bureau de l'association aux prochaines élections qui doivent avoir lieu d'ici fin mars 2026. Les membres actuels du bureau sont en fin de thèse et ne peuvent continuer à s'engager. Le renouvellement de l'équipe est donc primordial, notamment pour que les engagements en cours soient menés à leur terme. Plusieurs membres du CED (Vincent Dalla, ED NC ; Yazid Hafsi, ED EGN ; ...) insistent sur l'importance de renforcer la visibilité de l'association auprès des doctorant.es, notamment lors des journées de rentrée et des journées des écoles doctorales et d'autres temps collectifs, afin de soutenir son renouvellement et de pérenniser son rôle d'appui logistique et financier.

5. Avancées du GT Doctorat en VAE

MNP rappelle l'existence d'un groupe de travail consacré au doctorat par validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle précise aux membres du CED que ce groupe de travail, constitué des responsables des maisons du doctorat, des services de formation continue des établissements et du pôle formation doctorale de Normandie Université, a pour objectif de clarifier et harmoniser la procédure commune des demandes d'inscriptions en doctorat au titre de la VAE. Les échanges au sein de ce groupe de travail, notamment depuis juin 2025, ont permis de progresser sur un descriptif partagé de la procédure ainsi que sur un dossier unique destiné à accompagner les candidat.es tout au long de leur parcours, de la demande initiale jusqu'à l'inscription. Le travail est quasiment abouti. MNP précise qu'une présentation complète de cette procédure sera proposée rapidement aux ED, idéalement lors de la réunion plénière du CED de mai 2026. FD rappelle que les premiers travaux autour de la VAE pour le doctorat ont été menés sous l'égide de Pierrick Gandolfo en 2021, alors directeur du CED et que le 1^{er} dossier déposé a été traité au printemps 2022. La procédure s'est améliorée grâce à un travail permanent avec les collègues des services de formation continue des établissements dans un contexte d'évolution à la fois du doctorat et de la VAE.

6. Point sur l'évolution du portfolio de compétences

FD rappelle que le renseignement d'un portfolio de compétences par les doctorant.es est une obligation. L'outil a pour finalité d'aider les doctorants à identifier, formaliser et valoriser les compétences développées au cours de leur parcours, notamment en vue de leur insertion professionnelle. Les échanges ont principalement concerné l'intégration progressive de ce portfolio dans l'outil Sygal, avec l'objectif de faciliter son alimentation à partir d'éléments déjà tracés, comme les formations suivies et certaines productions scientifiques en respectant les pratiques potentiellement différentes entre les disciplines scientifiques et les ED. C'est dans ce sens que FD diffusera une proposition aux ED pour une mise en conformité avec les pratiques spécifiques des différentes disciplines. Certaines ED mentionnent que le référentiel de compétences doit non seulement rester adapté à la diversité des disciplines mais aussi ne pas réduire le doctorat à une logique exclusivement professionnalisante. FD rappelle que le doctorat est encadré d'une part par l'arrêté du 25 mai 2016 modifié le 26 août 2022 et d'autre part par la fiche RNCP 40525. Il est convenu que les ED organisent des échanges sur la validation de compétences liées aux différents types de productions scientifiques des doctorants avant de revenir vers le pôle formation doctorale de Normandie Université et le groupe de travail SyGAL.

7. Redéfinition des années dérogatoires en fonction du type de financement

FD ouvre une discussion sur la notion d'année dérogatoire au regard de la réglementation. En pratique, l'outil de gestion du doctorat SyGAL classe les inscriptions comme dérogatoires à partir de la 4^{ème} année d'inscription. FD précise que la notion d'année dérogatoire dépend du type de financement (lié ou non lié à la thèse) selon l'arrête de mai 2016 modifié en août 2022. FD propose de distinguer plus clairement les doctorant.es consacrant un temps plein à leur recherche (pour lesquels la durée de référence est de trois ans et donc des inscriptions dérogatoires à partir de la 4^{ème} année) des doctorant.es menant leur thèse parallèlement à une autre activité professionnelle (financements « non liés à la thèse », pour lesquels la durée réglementaire est de six ans et s'inscrivent donc en année dérogatoire qu'à partir de la 7^{ème} inscription). FD précise que l'enjeu est essentiellement administratif, et ne doit pas avoir d'impact sur les exigences de suivi ni sur la vigilance portée aux prolongations de thèse. Esther Camus (UCN) et Elodie Leblanc (INSA) indiquent que certaines difficultés techniques demeurent toutefois du côté des systèmes d'information des établissements, ce qui suppose d'envisager cette évolution avec progressivité, notamment dans le contexte du passage de Apogée à Pégase, alors que les éléments précis ne sont pas encore connus sur les possibilités de Pégase sur le bloc 3^{ème} cycle.

8. Gestion des pré-rapports de soutenance générés par IA



FD rapporte l'inquiétude relayée par le RNCD sur l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans la rédaction des pré-rapports de soutenance. FD explique que cette pratique soulève des questions majeures de déontologie, dès lors que l'établissement sollicite l'avis personnel et argumenté d'un expert, ainsi que des questions liées à la propriété intellectuelle si un manuscrit de thèse est soumis à un outil externe par un tiers, a fortiori sans autorisation explicite de l'auteur. Une discussion générale s'engage sur la nécessité d'un cadrage clair, cohérent avec les exigences adressées aux doctorants eux-mêmes. A priori, selon les retours des ED 497 nBISE, 508 NC et 556 HSRT, cette pratique n'a pas encore été détectée sur les pré-rapports soumis pour des soutenances en Normandie. FD indique qu'au moins une demi-douzaine d'établissements en France ont mis en place une procédure visant à rechercher et empêcher le recours à une IA pour générer les pré-rapports, allant pour certains établissements jusqu'à la récusation des rapporteurs. Nicolas Désilles (ED 508 NC) témoigne d'une recherche systématique de l'usage de l'IA dans les pré-rapports, effectuée par un grand groupe industriel dans le cadre de ces thèses CIFRE, révélant de temps en temps des faux positifs. Alexandre Vivet (ED 591 PSIME) s'interroge sur l'évolution nécessaire dans les pratiques d'expertise à l'échelle nationale en lien avec les outils de l'IA de plus en plus présents. A l'inverse, Damase Mouralis (ED 556 HSRT) donne connaissance aux membres du CED d'une mobilisation pour le refus de l'utilisation de l'IA (« Face à l'IA générative, l'objection de conscience », <https://atecopol.hypotheses.org/13082>). Gilles Gasso (INSA) doute que la qualité des pré-rapports générés par l'IA pour des documents aussi importants et complexes que des thèses puisse atteindre les standards attendus, et pense qu'une relecture systématique des pré-rapports par les ED et les établissements doit permettre la détection des pré-rapports n'atteignant pas cette qualité ou pertinence. Gilles Gasso poursuit en indiquant que dans son domaine l'usage de l'IA est strictement interdit pour générer un rapport, mais que l'IA peut être utilisée pour faire un résumé d'un autre texte sous réserve de la préservation de la propriété intellectuelle et que l'usage de l'IA soit mentionné en toute transparence (quelle partie du rapport ? pour quelle action ? etc...). Marine Ollivary (ED 558 NH) s'inquiète du fait que des rapporteurs puissent soumettre à une IA, sans accord préalable du/de la doctorant.e, un travail intellectuel qui ne leur appartient pas, similaire à l'exploitation de créations d'autrui sans consentement. Enfin, ne pas avoir les mêmes règles d'usage entre les doctorant.es et les rapporteurs poserait un problème majeur de dissonance. Christophe Rochais (UCN) explique que l'engagement de confidentialité est associé à un engagement de non utilisation de l'IA dans le cadre des expertises ANR, et propose d'utiliser la même règle pour les pré-rapports. Il est décidé collectivement de renforcer la vigilance et aligner clairement les exigences adressées aux doctorant.es et aux rapporteurs, en demandant aux rapporteurs un engagement formel de non-recours à l'intelligence artificielle générative dans la rédaction des pré-rapports. L'aménagement de l'engagement d'impartialité des rapporteurs présent sur SyGAL sera modifié en reprenant les termes de l'engagement des experts des projets ANR.

9. Evaluation Hcéres vague B (2026-2027)

FD accueille Hélène Bouraïma-Lelong (VP CFVU Unicaen) et Rachel Marion-Letellier (VP CFVU URN) et aborde le sujet des nouvelles modalités de l'évaluation Hcéres, applicables à partir de la vague B pour les établissements normands. FD précise que dans ce nouveau contexte, les établissements sont invités à mener un travail d'analyse sur la stratégie, les moyens, les forces et succès du pilotage de leur offre de formation, mais aussi sur leurs contraintes et faiblesses, durant une période de 6 ans. L'autoévaluation doit s'appuyer sur des éléments factuels et des exemples concrets, citant notamment des intitulés de formations, qui reflètent chacune des dimensions de l'évaluation. L'autoévaluation doit également être étayée par des indicateurs choisis par les établissements et préciser comment les recommandations formulées lors de la précédente évaluation par le Hcéres ont été prises en compte. L'autoévaluation doit faire l'objet d'un seul document, au format choisi par les établissements, présentant le pilotage de l'offre de formation des trois cycles en un maximum d'environ 30 pages. En conclusion, les établissements doivent répondre aux trois questions suivantes en proposant, s'il le souhaite, une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces : 1) Comment l'établissement mesure-t-il l'efficacité du pilotage de son offre de formation et de son organisation interne ? 2) Quels sont les forces, les contraintes, les freins, internes et externes, que l'établissement a identifiés par rapport au pilotage de son offre de formation et à son évolution ? 3) Dans quelle mesure le pilotage de l'offre de formation a-t-il permis d'atteindre les objectifs de la politique de l'établissement en matière de formation ?

FD revient sur ce format resserré et centré sur le pilotage, l'assurance qualité interne et le parcours des étudiants impliquant la nécessité d'un travail conjoint entre les ED, le CED et les établissements, afin d'identifier les indicateurs effectivement disponibles, de sélectionner ceux qui sont les plus pertinents pour le pilotage doctoral et de mettre en évidence, de manière partagée, les forces, faiblesses et marges de progression du dispositif normand. Deux réunions, d'une part avec les vice-présidences et directions recherche des établissements et d'autres part avec les ED ont été organisées début mars dans ce sens.



La question de la temporalité de finalisation des dossiers est abordée. Les informations, parcellaires à cette étape, semblent indiquer des réunions de lancement avec le Hcéres réparties sur avril 2026 (INSA), mai (UCN) et juin (URN et ULHN) et des dépôts de dossiers finalisés à partir du 30 novembre 2026. Une discussion est en cours entre les établissements et le Hcéres pour regrouper les dates de dépôt des dossiers sur cette période, notamment en lien avec les unités de recherche communes, les masters co-accrédités et les ED multi-établissements. Christophe Rochais (UCN) rappelle que les dates butoirs internes seront anticipées du fait du passage de ces dossiers dans les instances des établissements. Hélène Bouraïma-Lelong (UCN) informe les membres du CED que l'auto-évaluation pour Unicaen a été anticipée pour le 1^{er} et 2^{ème} cycle avec des points en lien avec le doctorat (pilotage de l'initiation à la recherche en licence et master, poursuite d'étude des étudiant.es de master, ...). Rachel Marion-Letellier (URN) précise que l'auto-évaluation va débiter très rapidement pour les deux premiers cycles à l'URN.

Une discussion est entamée sur la méthodologie à employer, en tout 1^{er} point sur le recensement des indicateurs communs aux différentes formations doctorales. Christophe Rochais (UCN) rappelle que pour les trois dimensions de l'auto-évaluation, une grande majorité des éléments relève du collectif incluant les dynamiques d'amélioration continue, et qu'il faudra y ajouter des éléments spécifiques à chacun des établissements (liens licences-masters-doctorats, internationalisation, apports spécifiques des outils du PIA, AMI CMA, ...). FD rappelle que les discussions entamées lors des nombreuses réunions inter-ED de l'année 2024-2025 sur l'évaluation Hcéres vont pouvoir servir de base à cette réflexion commune et que le recensement des indicateurs de pilotage au niveau des ED doit pouvoir nourrir d'une part le dossier commun pour l'automne 2026 et d'autre part les entretiens spécifiques de chacune des ED avec le comité de visite début 2027. Il est décidé collectivement que dans un 1^{er} temps chaque ED travaille en interne sur le recensement des indicateurs utilisés pour le pilotage au niveau de l'ED ; FD fournira aux ED un canevas à compléter dans cet objectif. En fait, plusieurs ED ont témoigné de leur propre anticipation du recensement de ces éléments. Dans un 2^{ème} temps, des réunions inter-ED seront programmées pour partager ces indicateurs et avancer sur les éléments du dossier sur les trois domaines. Une première réunion sera programmée en avril 2026 et un point d'étape sera effectué à la réunion du CED du 4 mai 2026.

Certaines ED s'interrogent sur la forme du document commun à l'auto-évaluation qui risque de laisser une part congrue au doctorat. Il a été rappelé que, malgré un volume limité dans le document final, le doctorat doit être présenté comme une composante structurante de la politique de formation et de recherche du site.

10. Avenir du CED et des ED

FD aborde enfin la question de l'avenir des ED et du CED dans le contexte de l'évolution institutionnelle de Normandie Université. FD rappelle que les représentants des établissements ont confirmé leur volonté de maintenir le périmètre actuel des écoles doctorales (Figure ci-dessous) et le principe d'un travail collectif à l'échelle normande notamment à travers le CED.

Plusieurs directions d'ED font remonter leur questionnement et/ou inquiétudes quant aux modalités de financement de la formation doctorale à l'avenir ainsi que la vigilance sur le maintien de procédures communes entre établissements. Il a été en effet noté des petites différences temporelles ou de procédures dans les établissements qui rendent difficile le travail des ED, notamment dans un contexte où la transmission d'information entre les différents sites des ED n'est pas efficiente. Vincent Richard (URN) rassure les membres du CED en rappelant que les établissements normands convergent sur la notion de travail collectif à la dimension du CED et sur le principe d'un financement collaboratif et partagé. L'objectif affiché est de préserver, voire d'améliorer, l'harmonisation des procédures entre établissements. John Guaschi (ED 590 MIIS) interroge les établissements quant à la poursuite du développement de SyGAL. FD rappelle que Christophe Turbout (DSI UCN) avait en effet mentionné en janvier 2026 une pause dans le développement de SyGAL dans le contexte de l'absence de vision claire sur la poursuite d'un travail collectif autour du doctorat après la fin de la ComUE Normandie Université. Christophe Rochais (UCN) rassure les membres du CED sur le maintien d'un outil commun dans le contexte à venir et sur la continuité du développement de SyGAL. FD précise que Christophe Turbot devait également contacter ses



homologues de Rennes développant l'outil Améthys pour envisager des partages de briques fonctionnelles entre les deux logiciels.

Plusieurs interventions ont néanmoins souligné l'importance d'obtenir rapidement des clarifications sur les modalités concrètes de portage, de gouvernance, de financement et de gestion des outils communs, afin de garantir la continuité et la lisibilité du fonctionnement doctoral à l'échelle du site normand.

	ENSICAEN	INSA Rouen	Univ Caen Normandie	Univ Le Havre Normandie	Univ Rouen Normandie	ENSA Normandie	
ED 98 DN			39	27	50		116
ED 242 EGN			30	18	30		78
ED 497 nBISE			192	10	183		385
ED 508 NC	0	38	37	17	75		167
ED 556 HSRT			104	16	149*	(11*)	269
ED 558 NH			164	19	155		338
ED 590 MIIS	7	33	108	32	69		249
ED 591 PSIME	3	84	160	59	72		378
	10	155	834	198	783*	(11*)	

Effectifs 2024-2025 = 1980 (SyGAL)

Périmètre inter-établissements des 8 ED normandes

11. Questions diverses

Andréane Cuissart (ED 591 PSIME) souhaite revenir sur la notion de portfolio de compétences et s'interroge sur la possibilité de faire évoluer celui utilisé dans son ED, car les compétences lui paraissent plutôt orientées « ingénieur » que « docteur ». FD rappelle que les compétences attendues pour le doctorat sont définies par la fiche RNCP 40525 sortie en avril 2025. Jean Juraszek (ED 591 PSIME) mentionne que des améliorations doivent justement être discutées lors de la prochaine réunion du conseil de l'ED PSIME. La discussion s'élargit quant au développement par certaines ED d'un portfolio spécifique en amont du portfolio commun en cours d'introduction sur SyGAL. Jusqu'à ce jour, seules les ED 497 nBISE et 591 PSIME ont mis en place un portfolio au bénéfice de leurs doctorant.es.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question supplémentaire n'étant soulevée, FD clos la réunion plénière du CED à 17h et rappelle la date du 4 mai 2026 pour la prochaine réunion plénière du CED.

